



RIFSEEP pas calé = Pas de prime en fin d'année !

A la suite de la transmission fin 2015 par l'ASP de la proposition sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire, nous espérons avoir enfin reçu un retour du ministère. Or il n'en est rien !

Nous n'avons pas plus d'information suite à la réunion syndicats /direction du 26 mai 2016.

Cette réunion a toutefois permis d'obtenir plus d'informations sur les modalités de calcul et de répartition des primes au sein de l'ASP.

Nous avons eu confirmation que la fongibilité des enveloppes a bénéficié plus à certaines catégories d'agents qu'à d'autres. Le fait du roi semble toujours d'actualité !

Par contre, nous attendons de la part de la nouvelle équipe de direction qu'elle cadre ses directeurs pour plus d'équité dans la répartition des parts variables et des cotations de postes !!

Bien que nous restions opposés à tout régime indemnitaire et sommes plutôt favorables à la transformation des primes en points d'indice, le RIFSEEP permettra de réduire la part modulable des primes, ce qui constitue déjà une petite avancée !

Mais pour cela il faudrait que le ministère se décide à valider la proposition de l'établissement et cela avant la fin de l'année 2016 !

Sinon pas de versement de la part modulable puisqu'il n'existe pas aujourd'hui de base juridique permettant son paiement, le texte sur la PFR étant devenu caduc depuis le 31 décembre 2015 !

En bref : Pas de bras ... Pas de chocolats !